

Rapport sur le préavis municipal no 35 relatif au budget de l'exercice 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de :

M.	Georges Grandjean	1 ^{er} membre
M.	Guillaume Labouchere	rapporteur
M.	Daniel Calbrese	
M.	Rodolphe Chatagny	
M.	Eric Daellenbach	
M.	Samuel Freuler	
Mme	Angelita Galvez	
Mme	Iulica Gorgoni	
Mme	Isabelle Wegmann	

s'est réunie les 13, 16, 23, 27 et 30 novembre 2017

Excusés

16.11 Eric Daellenbach, Guillaume Labouchere
23.11 Daniel Calabrese, Eric Daellenbach
30.11 Samuel Freuler

Remerciements

M. Gilles Davoine, municipal des finances, M. Julien Ménoret, boursier communal, ainsi que le syndic Gérald Creteigny étaient présents lors de notre séance du 23 novembre 2017. Les membres de la commission des finances tiennent à les remercier pour leur disponibilité, la qualité des informations et des réponses fournies à cette occasion.

La COFIN reconnaît également l'effort et les détails fournis dans la rédaction du rapport, permettant ainsi de répondre à de nombreuses questions de détails.

Généralités

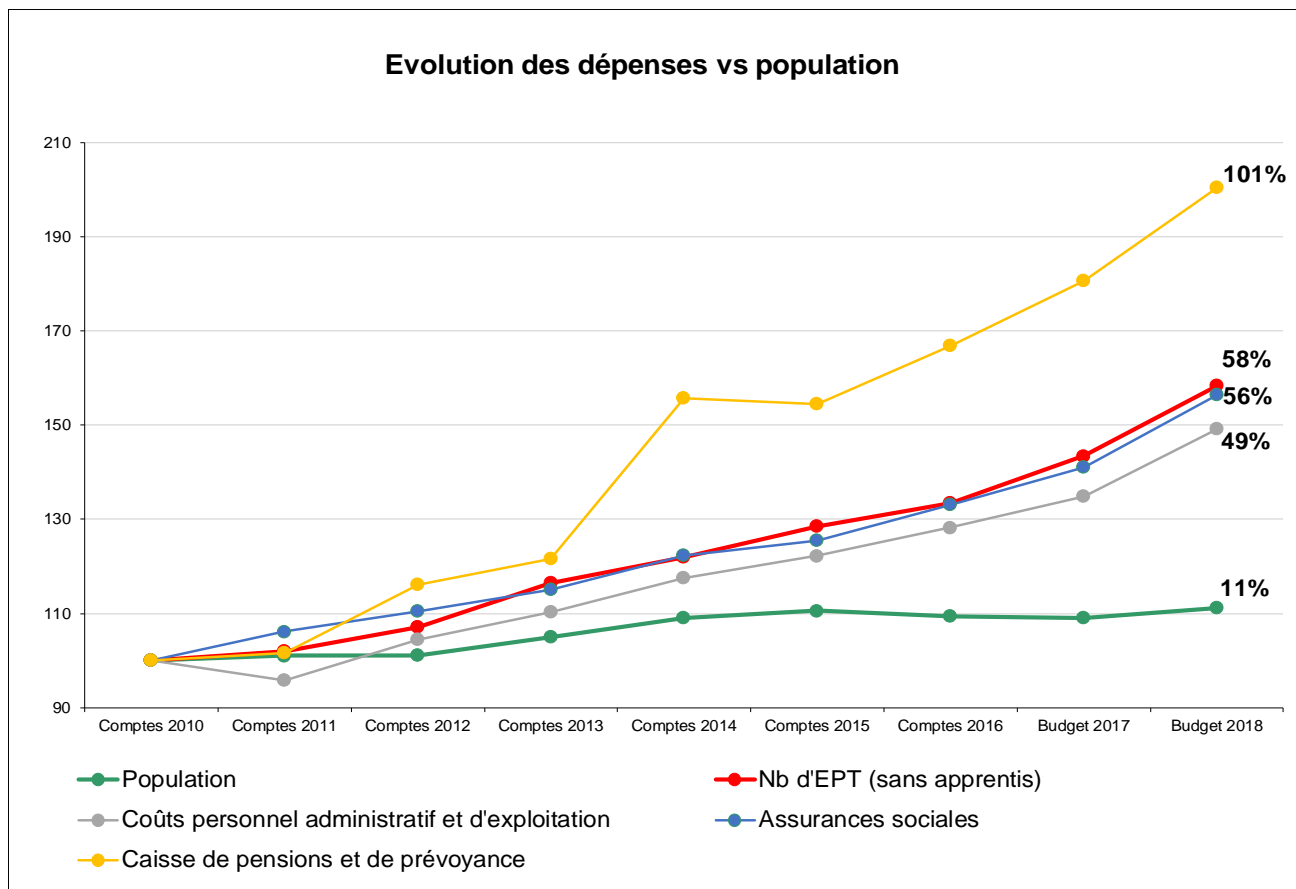
La commission des finances précise que le conseil communal vote uniquement le budget. Le plan des investissements, qui ne seront votés que lorsque la municipalité présentera un préavis, est annexé à titre indicatif.

Le budget a été calculé sur la base du taux fiscal de 62.5% et sur une augmentation de la population à 13'050 habitants en 2018. Fin 2016, la population de Gland s'élevait à 12'829 habitants.

Le budget 2018 présente un excédent net des recettes de CHF 132'644 pour des revenus s'élevant à CHF 62'730'661 soit une augmentation de 4.4% par rapport au budget 2017 tandis que les charges croissent de 2.11%. Les acomptes de péréquations diminuent de CHF 2'038'722 pour s'établir à CHF 13'776'476.

En ce qui concerne la marge d'autofinancement brute, elle s'élève à CHF 4'440'918. Ce chiffre est important car il a une incidence directe sur le niveau de l'endettement de notre commune. En effet la marge d'autofinancement est un indicateur sur le montant dont dispose la municipalité pour procéder à des investissements sans devoir faire appel à l'emprunt.

L'évolution des dépenses inhérentes au personnel communal depuis 2010 par rapport à l'évolution de la population figure dans le graphique ci-dessous.



Nous constatons une croissance 5 fois plus élevée des dépenses de l'administration par rapport à l'augmentation de la population ; ceci sans compter les coûts liés à la caisse de pensions.

Comme depuis plusieurs années, cette évolution interpelle. La Municipalité évoque un rattrapage, une augmentation de la population, des exigences en hausse, etc. Comme mentionné l'année passée, la comparaison à d'autres villes est intéressante, mais ne suffit pas à valider cette augmentation. Les infrastructures ou les capacités financières de chacune diffèrent largement (e.g. services industriels à Nyon). Chaque Equivalent Plein Temps (EPT) supplémentaire induit des charges importantes alors même que le rapport de la commission de gestion concernant les ressources humaines de la commune pointait déjà du doigt un manque de suivi (e.g. absentéisme, cahier des charges, etc.) il y a maintenant plus de 3 ans.

Malgré les appels à la prudence de l'année passée, la municipalité continue d'engager alors même que les éléments ne sont pas réunis pour avoir une vision globale du fonctionnement de l'administration.

Il s'agit justement d'éléments maîtrisables qui vont générer des coûts importants et pérennes. A force de regretter que la plupart des charges sont imposées au niveau de la commune, la municipalité se contredit par les augmentations de dépenses importantes année après année.

Nous constatons que le budget 2018 continue d'être expansionniste. En effet, avec une baisse de la facture de péréquation et une augmentation des recettes de l'impôt, la commune comble un déficit de près de 1 million en 2017 et ajoute de surcroît des dépenses générées par les nouveaux employés pour un montant de CHF 1.2 million et des amortissements supplémentaires pour près de CHF 1 million.

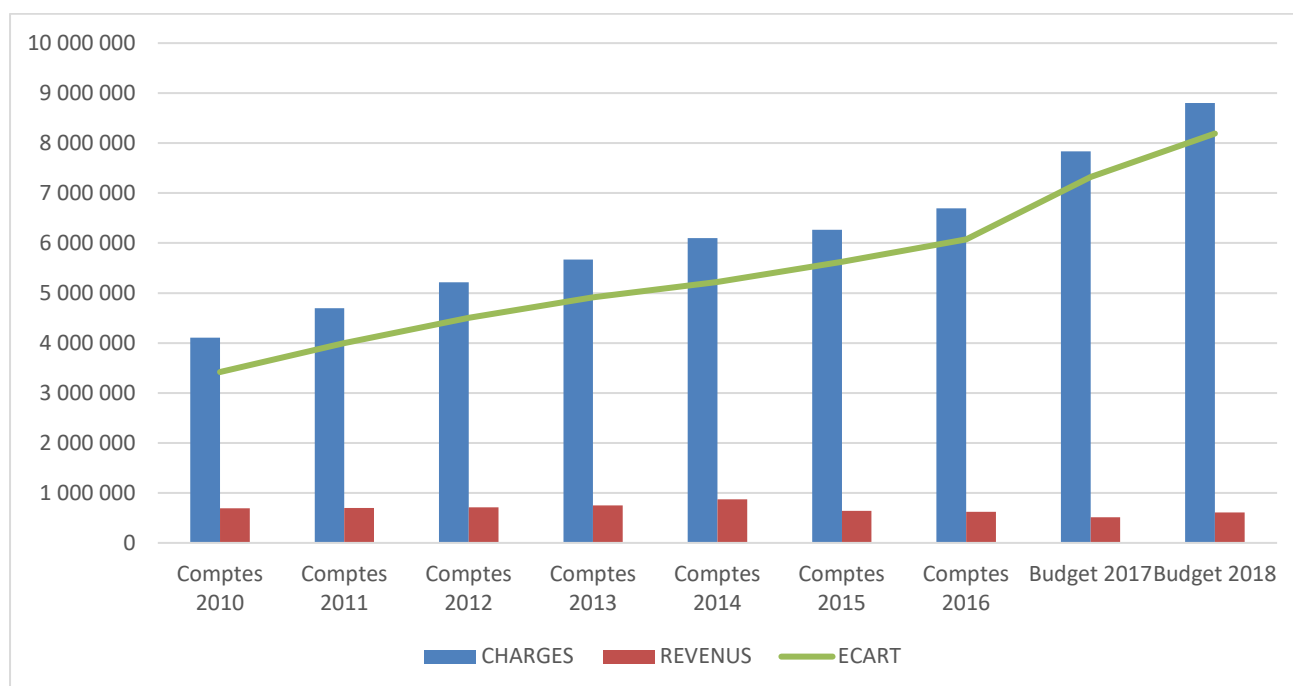
La commune est-elle prête à diminuer le nombre d'employés si les charges ne sont pas couvertes par les revenus en 2019 ?

Voici maintenant l'analyse des dicastères dans le détail :

1- Administration générale

Ci-dessous, le tableau et le graphique montrent l'évolution des charges et des recettes de l'administration générale depuis 2010, avec des charges qui font plus que doubler.

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2010	4'108'481	689'489	3'418'992
Comptes 2011	4'695'093	698'016	3'997'077
Comptes 2012	5'215'847	711'808	4'504'039
Comptes 2013	5'668'453	751'814	4'916'639
Comptes 2014	6'095'843	873'153	5'222'690
Comptes 2015	6'263'180	641'105	5'622'075
Comptes 2016	6'692'750	619'958	6'072'792
Budget 2017	7'837'380	512'550	7'324'830
Budget 2018	8'801'223	610'600	8'190'623
<i>Evolution 2017-18</i>	<i>12.30%</i>	<i>19.13%</i>	<i>11.82%</i>



Nous pouvons remarquer que cette année encore, les charges de l'administration générale ont fortement augmenté de CHF 963'843.- soit une hausse de 12.3% par rapport au budget 2017. A cette augmentation de charges, il faut ajouter une augmentation des revenus qui s'inscrit néanmoins dans une baisse générale depuis 2010.

Suite à la réorganisation de l'administration un certain nombre de traitements, cotisations AVS AI, allocations familiales, cotisations caisse de pension et assurances maladie, sont passées des comptes 110 (Administration générale), 130 (Personnel), 190 (informatique) au compte 111 (Secrétariat municipal). Afin de pouvoir comparer l'évolution, il est nécessaire de considérer les comptes 110, 130 et 111 dans leur ensemble.

Ainsi présentée, la hausse des traitements et diverses cotisations sociales se monte à CHF 296'870.-

Les différences entre les budgets 2017 et 2018 sont dues principalement aux postes suivants :

Intitulé	Augmentations (CHF)
Traitements et diverses cotisations sociales	296'870
Leasing photocopieurs et contrats de maintenance	78'560
Indemnités pour lignes du trafic régional	177'873
Affaires culturelles	89'350
TOTAL	642'653

A noter que l'augmentation du compte 17 Sports est principalement le résultat d'un regroupement de différents comptes (111 et 140).

Au niveau de l'administration, les nouveaux postes suivants sont proposés :

0.8 EPT Délégué à la promotion économique

0.5 EPT Assistante RH

0.5 EPT Billetterie et accueil théâtre

La commission des finances s'est interrogée sur l'utilité et la nécessité d'avoir une assistante RH supplémentaire. Il est à noter qu'actuellement, les RH sont composées 1.3 EPT.

Pour information, l'administration communale possède un effectif global de 175 individus :

- 93 employés sous contrats fixes et CDD (représentant 81.55 EPT)
- 78 correspondent à des postes d'auxiliaires, apparemment plus lourds et complexes dans leur traitement RH du fait des fréquents changements de statuts, conditions et rotations
- 4 contrats d'apprentissage

Par ailleurs, il y a ponctuellement une vingtaine de postes d'auxiliaires engagés pour des postes ouverts uniquement l'été. Il s'agit des personnes engagées au centre aéré, ainsi que les jobs d'été.

Il y a également une volonté de la municipalité d'améliorer l'intégration du nouveau collaborateur au sein de l'Administration par un processus formalisé soit un programme d'accueil pour la première journée, première semaine ; participer au sentiment d'appartenance du collaborateur et à sa connaissance de son employeur grâce à un « kit » d'accueil.

Sur les CHF 89'350 d'augmentation des affaires culturelles, CHF 33'000.- sont imputables aux manifestations (OpenAir et Fête de la danse) et à la saison culturelle régulière et CHF 40'000 en personnel supplémentaire.

Selon la municipalité, "l'administration poursuit sa mue pour soutenir la croissance de la ville" (alors que la courbe de croissance de la population montre une relative stabilité ces dernières années). Toujours selon la municipalité, l'administration est sous dotée en personnel et que ce dernier subirait une surcharge de travail difficilement absorbable débouchant sur de l'absentéisme.

Pour information le taux d'absentéisme pour maladie et accident est de 4.15%. Ce taux comprend les arrêts pour maladie longue durée, maladie courte durée et accidents.

En y ajoutant les congés maternité, militaire, enfants malades, déménagement, rendez-vous médicaux et récupération d'heures supplémentaires, ce chiffre est alors de 7.7%.

Cet absentéisme a un effet important sur les cotisations des assurances :

- Les primes de l'assurance-accidents professionnels et non-professionnels augmentent de 16.72%
- Les primes de l'assurance-accidents complémentaire de 70.35%
- Les primes de l'assurance indemnité journalière maladie 47.96%

En effet, la commune de Gland a connu une forte sinistralité ces dernières années. Les sinistres ont coûté à la Vaudoise CHF 888'500.- en 5 ans alors que les primes payées étaient de CHF 941'300.

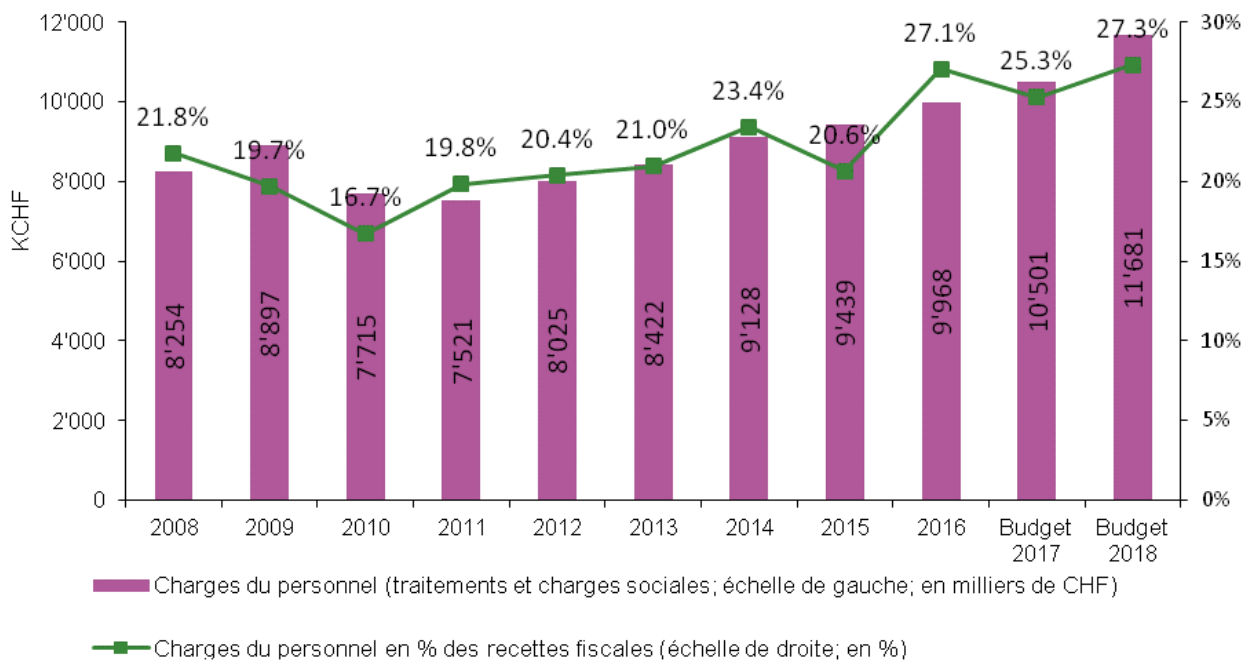
Aujourd'hui, la COFIN n'est pas en mesure de déterminer si le besoin en RH nécessite 0.5 EPT de ressource supplémentaire, car le rôle des RH peut être très différent d'une organisation à l'autre. Ne connaissant pas leur cahier des charges et tâches à accomplir, (certaines pouvant être prises en charge par d'autres collaborateurs, comme les chefs de service) il est difficile à la COFIN de se prononcer.

A la vue de ces informations inquiétantes, la COFIN serait d'avis que la COGES ou un organisme externe procède soit à un audit soit à une communication dans laquelle la municipalité nous donnerait les besoins à long terme de son administration plutôt que d'ajouter année après année un certain nombre d'EPT.

Concernant le poste 180.3657.00 Vélos en libre-service, la COFIN ne comprend pas le maintien de la charge de CHF 30'000 (voir préavis du budget 2017). Un amendement est donc proposé.

Pour finir, il est à noter que les colonnes du graphique en p.10 sur l'évolution des charges du personnel sont tronquées. Une nouvelle représentation est donnée ci-dessous :

Evolution des charges du personnel



2- Finances

Le tableau suivant présente l'évolution des comptes et budgets de ce dicastère depuis 2010.

Pour les finances :

Finances	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2010	16'005'229	52'426'692	36'421'463
Comptes 2011	16'212'885	46'028'605	29'815'720
Comptes 2012	15'446'833	47'677'685	32'230'852
Comptes 2013	17'141'434	48'344'319	31'202'885
Comptes 2014	16'390'178	47'298'129	30'907'951
Comptes 2015	20'006'587	55'044'138	35'037'551
Comptes 2016	14'716'903	47'890'339	33'173'436
Budget 2017	14'389'388	50'197'697	35'808'309
Budget 2018	15'088'035	52'143'591	37'055'556
Evolution 2017-18	4.86%	3.88%	3.48%

Pour le détail des impôts :

Impôts	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2010	641'390	46'151'519	45'510'129
Comptes 2011	788'933	37'877'327	37'088'394
Comptes 2012	974'927	39'285'414	38'310'487
Comptes 2013	1'827'720	40'151'383	38'323'663
Comptes 2014	810'627	38'941'040	38'130'413
Comptes 2015	1'244'084	45'723'097	44'479'013
Comptes 2016	780'605	36'822'924	36'042'319
Budget 2017	1'125'750	41'560'000	40'434'250
Budget 2018	1'065'000	42'778'400	41'713'400
Evolution 2017-18	-5.40%	2.93%	3.16%

Le budget 2018 prévoit comme en 2017 une nouvelle hausse des revenus amenés par les impôts. Les hausses prévues sont très variables selon les types d'impôts. On notera d'abord qu'il n'est pas prévu de hausse pour les impôts sur le bénéfice et le capital des sociétés. Ces deux chiffres restent très optimistes, les chiffres des comptes 2016 étant plus bas et le suivi des recettes fiscales pour 2017 étant pour l'instant très loin du budget 2017.

Pour les personnes physiques, il est prévu une augmentation de 2.4% de l'impôt sur le revenu et de 10.7% de l'impôt sur la fortune. L'arrivée de quelques contribuables importants justifient cette augmentation principalement pour l'impôt sur la fortune. Le suivi des recettes fiscales pour 2017 est en accord avec cette tendance, même si les chiffres de 2017 incluent un rattrapage des années passées pour l'impôt sur la fortune. Globalement, on pourra considérer que les recettes d'impôts prévues dans le budget 2018 sont optimistes, mais en accord avec le suivi des recettes fiscales en 2017 qui indiquent que les chiffres du budget 2017 seront globalement atteints, même si ce sera avec l'aide de plusieurs éléments conjoncturels (succession) et de rattrapage sur les années passées.

Pour le compte 200 Comptabilité générale, l'augmentation des charges est due à l'engagement d'un comptable, prévu au plus tôt au 1^{er} avril 2018. Etant donné que son engagement est nécessaire principalement pour la mise en place de plusieurs projets ponctuels, la COFIN s'est posé la question de la nécessité de l'engagement sous la forme d'un CDI et non d'un CDD. Certaines villes ont opté pour un CDD le temps que durent des projets informatiques similaires. La Municipalité a opté pour un CDI, car en plus des projets à réaliser à court et moyen terme (adoption d'un nouveau logiciel comptable ERP, documentation du système de contrôle interne, adoption des nouvelles normes comptables MCH2, mise en place des moyens de paiement en ligne (via le guichet virtuel) et les e-factures, mise en place d'un reporting financier régulier pour la Municipalité et la Cofin), le

Service des finances fait face à un déficit récurrent de personnel et parvient tout juste à assumer son niveau de service attendu. La permanence téléphonique et au guichet est assurée, mais il n'y a pas de suppléance pour toutes les activités. Ainsi, en période de vacances et dans les périodes chargées, notamment lors du bouclage et de l'élaboration du budget, certaines tâches sont temporairement mises en attente.

Par ailleurs, le Service des finances est actuellement appuyé par un apprenti de 3^{ème} année. Le Service des finances a historiquement toujours pu compter sur l'apprenti de 3^{ème} année durant un année complète. A l'avenir, les apprentis ne seront de passage que 6 mois dans le service et la bourse aura potentiellement un apprenti de 2^{ème} année. Cela nécessitera plus d'encadrement et le Service des finances bénéficiera des retombées de la formation de l'apprenti moins longtemps. Le poste d'apprenti de 0.8 sera donc vacant pendant 6 mois de l'année.

Il est également prévu de rapatrier certaines tâches effectuées pour le moment par d'autres services au Service des finances, comme par exemple la tenue du registre des entreprises, en collaboration avec le/la délégué(e) à la promotion économique, pour l'instant à la charge du contrôle des habitants, ainsi que la taxation des résidents secondaires pour l'instant aux mains du Secrétariat municipal.

Concernant le long terme, avec l'accroissement attendu de la population (PPA La Combaz et autres projets d'envergure), le volume des transactions et de facturation des taxes déchets, eau, épuration, égout sera de facto plus conséquent selon le municipal des finances. Le volume des aides financières, amendes d'ordres et autres prestations augmentera également de manière indirecte. L'expansion des autres services aura également un impact sur les services transversaux assumés par le Service des finances. Enfin, les nombreux projets d'investissement entrepris par la commune aura une incidence sur la planification financière et le volume des transactions. Il y a de quoi occuper un collaborateur à moyen et long terme, même lorsque les projets seront achevés.

Ainsi, le Chef du Service des finances et la municipalité estime qu'un EPT supplémentaire est nécessaire pour mener à bien ses activités ordinaires dont le volume va croissant, assurer les suppléances, augmenter le niveau de contrôle interne et entreprendre des projets importants pour la modernisation de l'administration, tels que la documentation du système de contrôle interne, l'adoption des normes MCH2 et la mise en place d'un nouvel ERP.

Compte 210.3191.00 Remb. Impôts étrangers, ecclésiast. & act. Dirigeantes

L'article 18 bis alinéa 1 de la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux (LIC) a été abrogé avec effet au 1^{er} janvier 2017. Cet article prévoyait que lorsqu'un contribuable de condition indépendante exerce une activité dirigeante dans une autre commune que celle où il paie l'impôt cantonal, cette dernière ristourne à la commune du lieu de travail le 50% de l'impôt afférent au produit de cette activité. Ce montant n'est donc plus au budget pour 2018.

Compte 210.3290.00 Intérêts compensatoires et 210.4090.10 Intérêts moratoires

Avant 2018, les intérêts compensatoires n'étaient pas portés au budget. Le compte 210.4090.10 Intérêts moratoires était compris net des intérêts compensatoires. Selon le principe légal de non-compensation (ou principe brut), il est nécessaire de désormais séparer ces deux montants. Le budget des intérêts compensatoires étant rarement atteint dans le passé, le montant qui y figure au budget 2018 est le même que celui de 2017, mais il est désormais brut et non plus net. La somme des deux intérêts est donc plus basse qu'au budget 2017.

Compte 210.3301 Créances et débiteurs (défalcation)

Le montant mis au budget pour ce compte correspond à la moyenne sur 5 ans. Page 21 du rapport, il est écrit que la commune fait face à de plus en plus d'actes de défaut de biens, de départs sans laisser d'adresse et de débiteurs à l'étranger qui n'honorent pas leurs dettes, même si pour ce compte le montant des comptes 2016 était plus bas que la moyenne. S'il est vrai qu'il est constaté malheureusement une augmentation significative du nombre d'actes de défaut de biens et de débiteurs introuvables et ce pour tout type de facturation (taxes déchets, amendes, pause déj, devoirs surveillés, etc), en ce qui concerne le compte 210.3301, ce n'est pas la commune qui fait directement face aux mauvais payeurs mais l'office d'impôts cantonal, qui est en charge du recouvrement, puis la commune qui subit les dommages collatéraux. La commune n'a donc que très peu de moyens pour faire réduire le montant de ce compte.

Compte 210.4013 PM – impôts complémentaires s/immeubles

Le montant au budget 2018 ne correspond pas à la moyenne sur 5 ans, car il a été corrigé par les estimations en cours de 2017 (évalué au moment de la préparation du budget) qui montrait un montant beaucoup plus bas que le budget 2017 (le montant était même négatif). Au moment de la rédaction de ce rapport, l'estimation 2017 a connu une nette amélioration, mais qui n'a évidemment pas pu être prise en compte pour corriger le budget 2018

Compte 230 Amortissements

Il faut noter la très forte augmentation des amortissements prévus en 2018. Comme expliqué dans le rapport du budget, cette augmentation est due aux nombreux crédits votés par le Conseil communal et le fait que l'avancée importante des travaux en cours permettra que de nombreux projets seront terminés avant la fin 2018 et seront donc sujet à des amortissements. En 2017, les amortissements avaient fortement baissé suite à la nouvelle méthodologie de la municipalité de ne plus faire d'amortissements extraordinaires et de recalculer les amortissements restants. Néanmoins le budget 2018 prévoit des amortissements plus élevés que ceux des comptes 2016, donc avant la nouvelle méthodologie. La COFIN désire donc souligner et rappeler que ces amortissements sont une dépense pérenne qui continuera à peser chaque année sur le budget communal.

3- Bâtiments et urbanisme

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2010.

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2010	2'537'636	1'443'273	-1'094'363
Comptes 2011	2'595'982	1'713'456	-882'526
Comptes 2012	2'713'161	1'409'633	-1'303'528
Comptes 2013	2'853'719	1'459'327	-1'394'392
Comptes 2014	2'531'697	1'871'927	-659'770
Comptes 2015	2'612'689	1'950'728	-661'961
Comptes 2016	2'788'680	1'657'520	-1'131'160
Budget 2017	2'793'970	1'738'520	-1'055'450
Budget 2018	2'826'890	1'763'970	-1'062'920
<i>Evolution 2017-18</i>	<i>1.18%</i>	<i>1.46%</i>	<i>0.71%</i>

L'évolution des charges de ce dicastère est particulièrement bien maîtrisée.

Le montant provenant de la différence des revenus et des charges de ce dicastère (compte 3) est de CHF 1'062'920, pratiquement égal au budget 2017 (+ CHF 7'420).

Le compte 30 Administration fait ressortir un supplément de charges de CHF 87'290 par rapport à ce dernier, dû principalement à l'engagement d'une personne supplémentaire et à la suppression du salaire de l'apprenti. Ce compte 30 est également supérieur à celui de 2016 pour un total de CHF 285'385.

Le compte 35 Bâtiments présente une diminution des charges de CHF 71'820. Ce résultat provient de la diminution du montant investi pour l'entretien des bâtiments (- CHF 157'000). D'autres positions atténuent l'influence de ce montant dans le compte 35 comme l'augmentation des coûts de traitement du salaire des concierges auxiliaires, l'augmentation des coûts d'achats de mazout et d'électricité, la location des locaux Rue du Borgeaud 12, etc.

Les revenus budgétés au chapitre des bâtiments du patrimoine administratif sont supérieurs pour un montant de CHF 30'500, découlant principalement de la diminution des intérêts sur l'immeuble sous les Vignes.

Le compte 36 Urbanisme présente une diminution des charges pour un montant de CHF 8'000.

Le renforcement du personnel de bureau de ce dicastère par l'engagement d'un chef de projet nous semble justifié ; ceci bien qu'il ait déjà bénéficié de mesures dans le cadre du budget 2017. En effet, ce service a la charge d'importants dossiers (suivis PPA La Combaz et autres PPA en révision, rénovation des Perrerets, nouveau plan directeur communal et révision du plan général d'affectation).

4- Infrastructures et environnement

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2010.

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2010	5'596'990	1'799'896	-3'797'094
Comptes 2011	6'633'162	2'443'308	-4'189'854
Comptes 2012	5'731'399	1'693'445	-4'037'954
Comptes 2013	6'659'472	3'909'328	-2'750'144
Comptes 2014	6'237'637	3'363'860	-2'873'777
Comptes 2015	6'721'135	3'667'257	-3'053'878
Comptes 2016	6'180'092	3'310'266	-2'869'826
Budget 2017	6'707'880	3'455'400	-3'252'480
Budget 2018	6'814'583	3'705'290	-3'109'293
<i>Evolution 2017-18</i>	1.59%	7.23%	-4.40%

Le budget 2018 du dicastère prévoit une hausse des charges de 1.59 % et une hausse des revenus de 7.23 %.

Compte 410 Terrains, il est nouvellement tenu compte du produit des droits de superficie liées aux parcelles d'Eikenott et Chavanne pour un total de revenus de CHF 196'763. Une nouvelle rubrique 410.3162.00 Redevance, Soulte qui comprend les aides communales pour les loyers modérés fait apparaître une charge de CHF 129'333.

Nous constatons le transfert des charges dans le compte 170 Sports des rubriques
 440.3145.20 Entretien des places de sports pour un montant de CHF 49'000
 440.3145.15 Entretien des terrains synthétiques pour un montant de CHF 15'000
 440.4392.00 Patinoire mobile pour un montant de CHF 210'000

Les charges du compte 170 passent donc de CHF 12'000 en 2017 à CHF 304'000 en 2018.

Compte 425.3185.00 Honoraires géomètres, ingénieurs, cadastre montre une diminution des charges de CHF 100'000.

Compte 450.3188.00 les frais de transport et collectes des ordures sont en augmentation de CHF 60'000. Cette augmentation est due au fait que le 2^{ème} agent accompagnant le camion n'est plus un employé communal. Il est fourni par le transporteur qui, en compensation, a augmenté le coût à la tonne de CHF 30. En 2017, il a été récolté 2'220 tonnes, donc une augmentation facturée par le transporteur de CHF 66'000. La voirie a elle bénéficié de l'apport supplémentaire d'un employé 5 demies journées par semaine. La commission des finances n'est pas certaine que ce changement soit favorable aux finances de la commune.

450.4818.00 Service des ordures prélèvement au fond de réserve : CHF 133'940 pour équilibrer les comptes de ce service.

Compte 460, les taxes pour le raccordement au réseau d'égouts et taxes annuelles pour l'entretien du réseau d'égouts et d'épuration ne permettent pas d'équilibrer les comptes. Il faut avoir recours au fonds de réserve pour un total de CHF 335'850.

Nouvel agent au service des espaces verts

Un nouvel agent est demandé pour l'entretien des espaces verts vu l'augmentation des tâches à effectuer. De par ces faits, nous devons dès lors admettre qu'avec le service de la voirie et la fin de l'accompagnement du ramassage des poubelles, ces services bénéficieront d'une augmentation d'effectif de 1.5 EPT. Au vu des explications fournies, nous pouvons admettre le point de vue de la municipalité, même si nous n'avons pas vu le descriptif du poste ou le cahier des charges. Ainsi, nous sommes d'accord avec cette proposition.

Demande concernant le Chef de projet

1 poste de Chef de projet est demandé également pour ce dicastère. La municipalité demande avec insistance ce poste supplémentaire sur la base de son plan d'investissement et des objectifs fixés par le politique. Le Chef du dit service constaterait également « un essoufflement et une fatigue de la part de l'équipe des ingénieurs ». La Cofin est opposée à cette demande supplémentaire au vu des arguments suivants :

- Les objectifs fixés par l'exécutif doivent tenir compte de l'urgence ou non des projets à effectuer
- Le personnel à disposition est un élément important pour la fixation des objectifs
- Les projets non urgents peuvent être reportés
- Les finances à disposition font partie également des éléments non extensibles, ce qui doit être vu avec retenue
- Il semblerait qu'on assiste à un certain emballement en matière de projets même si l'on peut souligner la motivation de la municipalité dans l'exécution de ses tâches
- Quant à l'état psychologique fragile du personnel tel que rapporté par la municipalité, il ne peut pas être mis en exergue dans cette demande et dépendre d'une décision éventuelle du conseil communal. Il doit plutôt relever d'une inadéquation entre le personnel à disposition et les objectifs fixés.

Ainsi, bien que les tâches du service sont reconnues importantes et multiples, nous estimons que l'effectif avec 3 ingénieurs, 1 géomaticien, 1 chef de service et 1 secrétaire est lui aussi important, que les compétences sont présentes. Il convient éventuellement de revoir l'organisation afin de mieux répartir les responsabilités. Le nombre de projets sur lesquels le service doit travailler peut aussi être repensés et mieux hiérarchisés. Les moyens financiers de la commune demandent aussi de faire des choix. Un amendement est donc proposé.

5- Instruction publique et cultes

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2010.

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2010	11'835'466	670'167	-11'165'299
Comptes 2011	6'758'163	645'513	-6'112'650
Comptes 2012	5'834'347	599'774	-5'234'573
Comptes 2013	5'674'775	604'256	-5'070'519
Comptes 2014	5'843'229	520'872	-5'322'357
Comptes 2015	6'049'264	493'831	-5'555'433
Comptes 2016	5'830'974	583'503	-5'247'471
Budget 2017	5'569'261	606'270	-4'962'991
Budget 2018	5'542'172	645'450	-4'896'722
<i>Evolution 2017-18</i>	-0.49%	6.46%	-1.34%

La comparaison des chiffres avec les années précédentes montre une grande stabilité dans les comptes de ce dicastère, voir même une légère diminution de l'impact sur les comptes de la commune.

Suite à la réaffectation du collège des Tuilières au primaire, il y a eu un transfert des charges et des produits correspondants de la rubrique 526 à la 513. Des récapitulatifs dans la section des renseignements complémentaires permettent de comparer des chiffres consolidés et ainsi de pouvoir suivre l'évolution globale.

L'amélioration des revenus est à mettre sur le compte des frais d'écolage encaissés suite à l'ouverture de deux classes de raccordement ; d'autres éléments sont en baisse, comme les participations des parents et le renoncement à un appartement de fonction au profit d'une autre affectation.

Le collège de Mauverney devant prochainement faire l'objet d'une rénovation plus importante, l'achat de mobilier a été supprimé du budget afin d'englober cela dans un préavis à venir ; la diminution du compte 511.3111.00 porte sur CHF 75'000.- ; la diminution des taux d'intérêts soulage également les charges de CHF 40'000.

D'autres éléments sont en augmentation, parmi elles les cotisations caisse de pension à la rubrique 526. La raison en est des changements dans les temps de travail/rémunération des auxiliaires, qui soumettent certains

traitements à la cotisation, même si ceux-ci sont globalement stables. L'augmentation de 0.2 EPT du poste de conseillère école famille impacte également négativement le budget.

Globalement les frais d'électricité augmentent de 8% par rapport au budget 2017 qui lui-même était en augmentation de 8% par rapport aux comptes. Malgré des actions d'économies, ceci s'explique par le changement du tarif et la mise en service du bloc F pour l'UAPE.

La réaffectation des charges des devoirs surveillés au compte 713 a pour objectif de séparer les prestations organisées par la commune de celles organisées par l'école. Globalement les chiffres sont stables, même si en raison de la baisse de la fréquentation la participation des parents est en baisse.

Au chapitre des amortissements, la nouvelle méthode de calcul introduite l'année passée implique une stabilité de ceux-ci.

6- Police

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2010.

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2010	3'302'673	616'473	-2'686'200
Comptes 2011	3'456'848	987'826	-2'469'022
Comptes 2012	3'500'984	696'572	-2'804'412
Comptes 2013	3'655'890	828'864	-2'827'026
Comptes 2014	3'894'018	535'304	-3'358'714
Comptes 2015	3'999'693	607'334	-3'392'359
Comptes 2016	4'015'703	749'975	-3'265'728
Budget 2017	4'107'831	648'900	-3'458'931
Budget 2018	4'103'774	684'000	-3'419'774
<i>Evolution 2017-18</i>	-0.10%	5.41%	-1.13%

Par rapport au budget 2017, nous constatons une légère diminution des charges (-0.1%), essentiellement due à la baisse du coût total de la réforme policière de 4.9% par rapport aux acomptes 2017. Cependant, le coût est supérieur de 0.7% par rapport au décompte définitif de 2016.

En parallèle, on constate une augmentation des revenus (+5.4%) due à une hausse des émoluments perçus.

L'écart entre les recettes et les dépenses diminue toutefois de CHF 35'100, soit -1.1%, par rapport au budget 2017.

Compte 613.3651.00 : Projets divers

La somme de CHF 11'000 est prévue pour le budget 2018, dans la continuité de 2017. La ligne budgétaire « Projets divers » comportent des éléments qui ne sont pas figés dans la durée et qui ne peuvent pas être portés sur une ligne distincte.

- CHF 2'000 soutien aux parrains RailFair, projet initié il y a quelques années (le contrat de partenariat avec CFF signé en 2017)
- CHF 1'000 soutien aux membres inscrits auprès de Police Population
- CHF 8'000 soutien au marché hebdomadaire, ce dernier étant prolongé jusqu'à fin 2017 pour reprendre début 2018

Compte 615.3011.00 : Service de la Population - Traitements

Nous constatons une augmentation des charges par rapport au budget 2017 de CHF 60'180. Cette dépense correspond à un nouveau poste d'assistant de la sécurité publique (ASP).

La commission des finances s'est penchée sur la nécessité d'un nouveau collaborateur dans ce service. Elle estime que la création d'un nouveau poste ASP n'est pas justifiée pour le moment. Pour information, ce service emploie actuellement 6.5 ETP (équivalents plein temps). L'effectif de ce service a été régulièrement mis à jour depuis sa création et la COFIN estime, qu'en cas de nécessité ad hoc, il lui reste la possibilité de recourir à un soutien temporaire. Un amendement est donc proposé.

Nous constatons, dans le compte 615.4370.00 - Amendes, une augmentation des revenus dans le budget 2018, comme en 2017, de CHF 47'827 comparé aux comptes 2016. La COFIN fait remarquer qu'on ne peut pas prévoir le nombre d'infractions qui seront commises et que les amendes ont un but uniquement préventif, au service de la sécurité des citoyens.

Concernant la nouvelle gare de Gland, avec le système de vidéosurveillance, la proximité de la gendarmerie vaudoise et le traitement des images par les CFF, nous estimons que la sécurité est suffisamment garantie. À notre connaissance la ville de Gland peut être considérée sûre. Ainsi, pour des situations particulières (par exemple, manifestations) il peut être fait appel ponctuellement à des agents externes.

Compte 615.3301.00 : Créances et débiteurs (défalcations)

La somme de CHF 11'000 est due à une augmentation significative du nombre d'actes de défaut de biens et de débiteurs introuvables. Depuis 2017, les actes de défaut de biens sont systématiquement commués en peine privative de liberté.

Compte 620.3011.00 : Contrôle des habitants-Traitements

L'augmentation des charges de CHF 15'250 s'explique par l'augmentation du taux d'occupation en 2017 des deux collaboratrices du service de contrôle des habitants (l'une de 70% à 80% et l'autre de 80% à 100%, soit 30% supplémentaire), qui se répercute en 2018. Le contrôle des habitants reprendra une part importante du programme d'intégration et de l'organisation de la Fête multiculturelle.

7- Sécurité sociale

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2010.

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2010	15'157'789	977'956	-14'179'833
Comptes 2011	12'578'945	430'473	-12'148'472
Comptes 2012	14'711'469	393'446	-14'318'023
Comptes 2013	15'048'939	849'265	-14'199'674
Comptes 2014	14'819'713	1'381'495	-13'438'218
Comptes 2015	17'994'417	1'235'771	-16'758'646
Comptes 2016	15'782'396	1'599'745	-14'182'651
Budget 2017	17'323'476	465'100	-16'858'376
Budget 2018	16'654'940	440'610	-16'214'330
Evolution 2017-18	-3.86%	-5.27%	-3.82%

Pour ce dicastère, il est difficile d'analyser l'évolution des charges et des revenus des comptes des années passées et encore plus de le comparer avec les deux derniers budgets. En effet, le poste le plus important, la facture sociale, connaît une forte volatilité d'année en année. La facture sociale est constituée d'une rétrocession à l'Etat de Vaud de la moitié des prélèvements conjoncturels (impôts irréguliers) tels que droits de mutation, successions et donations, et gains immobiliers et d'un tiers de des impôts travailleurs frontaliers. Ces revenus d'impôts sont très incertains, de même que leur rétrocession.

Par ailleurs, la deuxième partie de la facture est une répartition du coût réel de la facture sociale, répartie entre les communes en fonction de la valeur du point d'impôt communal. Le coût final peut donc s'écarter sensiblement du budget, de même que la valeur de point d'impôt. Qui plus est, notre quote-part ne dépend pas que de notre performance en termes de valeur du point d'impôts, mais également de la valeur du point d'impôts de toutes les autres communes vaudoises. Les rétrocessions sur la facture sociale que la commune touche sur les années précédentes ne peuvent être budgétées.

Les budgets destinés à l'enfance et à la jeunesse (comptes 710 à 715) sont en augmentation. Ceci s'explique par la création du groupe "Accueil de l'enfance"; le transfert des comptes du secteur 521 pour créer le groupe "Devoirs accompagnés"; l'ouverture d'une 8ème semaine pour un centre aéré d'automne; l'augmentation de 7.35% des charges liées au "Réseau d'accueil des Toblerones (RAT)" ainsi que les charges dues au personnel.

Les services se développent en ajoutant un poste de Délégué à la jeunesse (0.7 ETP) et un poste de Coordinateur pédagogique des prestations parascolaires (0.8 ETP) en 2018 après l'engagement de 2 personnes en 2017.

Dans le secteur "Prévoyance sociale", on constate une estimation à la baisse pour le budget 2018 de 9.4% (CHF 1'042'156.00) par rapport au montant budgété en 2017. Cette somme se rapproche davantage du résultat de clôture de l'année 2016.

8- Services industriels

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et revenus pour ce dicastère depuis 2010.

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2010	2'440'925	2'365'841	-75'084
Comptes 2011	2'625'129	2'610'652	-14'477
Comptes 2012	2'404'084	2'390'160	-13'924
Comptes 2013	2'587'786	2'545'958	-41'828
Comptes 2014	2'572'810	2'544'693	-28'117
Comptes 2015	2'668'347	2'675'149	6'802
Comptes 2016	2'360'048	2'240'908	-119'140
Budget 2017	2'577'200	2'567'500	-9'700
Budget 2018	2'766'400	2'737'150	-29'250
<i>Evolution 2017-18</i>	7.34%	6.61%	201.55%

L'analyse du Budget 2018 des Services Industriels montre une augmentation équivalente des charges et des revenus par rapport à 2017.

Concernant l'entretien des bâtiments, ces travaux concernent la station du Montant, dont voici les derniers budgets :

- 2015 : CHF 10'000
- 2016 = CHF 6'000
- 2017 = CHF 7'000

L'entretien courant du bâtiment représente approximativement CHF 6'000. Le solde est généré par des travaux d'entretiens.

Ainsi, pour 2018, le budget de CHF 23'000 contient une dépense de CHF 17'000 pour l'abattage d'arbres dangereux se situant en zone de protection S1. Ces travaux étant non récurrents, le budget 2019 devrait revenir aux alentours des CHF 7'000.-.

Concernant les subventions pour l'efficacité énergétique et pour le développement durable, comme pour les années précédentes, le montant introduit dans le budget 2018 correspond à 30% de la rétrocession SEIC pour chacune d'entre elles.

Le SBU se basera ainsi sur ce montant pour établir la proposition d'actions subventionnées en 2018.

Amendements	Budget initial	Budget révisé	Ecart
Amendement 1			
Réduire le poste Vélopass			
180.3657.20 "Vélos en libre-service"	31'000	1'000	- 30'000
Amendement 2			
Suppression du poste de chef de projet dans le secteur	400 Infrastructures et environnement		
400.3011.00 Traitements	608'700	540'450	- 68'250
400.3030.00 Cotisations AVS-AI	53'500	49'000	- 4'500
400.3040.00 Cotisation caisse de pension	97'500	89'784	- 7'716
400.3050.00 Assurances accidents et maladie	30'3''	28'645	- 1'655
Amendement 3			
Suppression du poste d'assistant de sécurité publique	615 Service de la population		
600.3011.00 Traitements	586'500	532'875	- 53'625
600.3030.00 Cotisations AVS-AI	51'700	48'149	- 3'551
600.3040.00 Cotisation caisse de pension	91'400	85'734	- 5'666
600.3050.00 Assurances accidents et maladie	19'100	17'794	- 1'306

Conclusions

La commission des finances relève que le budget présenté est positif et s'en réjouit.

Néanmoins, ce surplus s'explique principalement par la réduction de la facture sociale et l'augmentation des recettes de l'impôt.

N'ayant pas d'influence sur la facture sociale (déterminée au niveau du canton), à l'avenir, nous incitons une fois de plus la municipalité à porter une attention particulière aux coûts liés à l'administration, notamment au niveau du personnel communal.

Nous avons un budget 2018 qui continue l'expansion entamée par le passé. La commission des finances invite donc le conseil communal à se montrer prudent quant à l'acceptation de nouveaux crédits par le biais de préavis, qui comme nous le voyons pour 2018, pousse également à l'engagement de personnel pour le suivi des travaux.

Fondée sur ce qui précède, la commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis no 35 amendé, soit :

- Accepter le budget amendé de l'exercice 2018 de la Ville de Gland, prévoyant un excédent net de CHF 308'913 et une marge brute d'autofinancement de CHF 4'617'187

Georges Grandjean
1er membre

Guillaume Labouchère
rapporteur

Daniel Calabrese

Rodolphe Chatagny

Eric Daellenbach

Samuel Freuler

Angelita Galvez

Iulica Gorgoni

Isabelle Wegmann